SÉNAT

Séance du lundi 22 juin 1896

Présidence de M. Loubet, président

La séance est ouverte à trois heures dix.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après une réclamation de M. Labbé.

M. le Président annonce la mort de M. Dethou, sénateur de l'Yonne. Il retrace la vie du défunt et exprime les regrets que cette perte cause au Sénat.

La réforme de l'impôt des boissons

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons.

M. de Verninac. — MM. Bardoux et Sébline ont présenté un contre-projet dont le gouvernement n'est peut-être pas le père, mais dont il est au moins le parrain. Nous l'avons étudié avec tout le soin que méritait cette paternité ou ce parainage et nous l'avons adopté en grande partie. La commission a, de cette façon, montré tout l'intérêt qu'elle porte à MM. les bouilleurs de cru.

Le rapporteur expose les concessions faites dans ce sens; il demande au Sénat de voter l'article 1er qui est adopté.

Plusieurs amendements à l'article 2 sont sont repoussés, puis la suite de la discussion est renvoyée à mardi.

La séance est levée à 6 heures 25.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

EN BELGIQUE

Deux actes législatifs nouveaux très exploités au point de vue électoral. — La loi sur la rémunération des miliciens. — Les nouveaux droits sur les alcools. — Le prix du « petit verre » augmenté.

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 22 juin — La fin de notre session parlementaire (vous savez que la Chambre s'est séparée vendredi, mais que le Sénat doit encore siéger quelques jours), est marquée par des actes législatifs très importants. Deux de ceux-ci ont un grand retentissement électoral; ce sont comme des armes nouvelles apportées soudain dans les arsenaux des partis et sur lesquelles ceux-ci se jettent, laissant là les autres armes qu'ils avaient préparées.

Il s'agit de la loi sur la rémunération des miliciens, que le Sénat n'a pas encore votée mais votera certainement, et de la loi augmentant les droits sur l'alcool.

La première porte de 10 à 30 francs par mois la rémunération accordée, sans préjudice de la solde, aux miliciens dont les familles ne payent pas 50 francs de contributions directes; les engagés volontaires comptés numériquement dans le contingent bénéficieront du même avantage. Sur les 30 francs 15 iront aux parents du milicien; de plus, celui-ci ne touchera la somme à laquelle il a droit que cinq ans après avoir accompli son temps de service normal.

Cette dernière disposition a été prise parce que l'on a fait observer que beaucoup de soldats, si on leur remettait leur rémunération immédiatement à leur sortie du service, tarderaient à se remettre au travail et « fainéanteraient » en mangeant ce petit pécule. Au surplus, le gouvernement est autorisé à permettre des dérogations à la règle en certains cas exceptionnels où il serait prouvé que le milicien a tout à fait besoin de cet argent en quittant le service.

Cette loi, vous le voyez, est une fort bonne loi. 30 francs par mois, c'est plus que le salaire moyen des ouvriers agricoles en pays flamand; et une rémunération de cette importance assurée aux miliciens pauvres corrige un peu l'injustice de notre système militaire, qui force les parents peu fortunés, ceux qui ont le plus besoin souvent de leurs fils, à laisser partir ceux-ci pour la caserne, tandis qu'ils voient les fils de leurs voisins riches dispensés du service grâce à l'acquisition d'un remplaçant.

L'idée d'augmenter la rémunération des miliciens était agitée depuis plusieurs années dans des discours et des rapports de membres de la droite et la proposition qui la réalise avait été présentée il y a quelque temps déjà par un groupe de ces membres. Mais le gouvernement s'y était rallié,

Ce projet mit les socialistes dans un grand embarras. L'année dernière, quand il avait été question d'augmenter la rémunération des miliciens, ils avaient montré plutôt de l'hostilité pour cette mesure, destinée à diminuer l'impopularité du régime de remplacement, impopularité qui leur fournit une des principales armes pour leur propagande.

De plus, la « Fédération des jeunes-gardes socialistes », particulièrement chargée de la propagande révolutionnaire parmi les miliciens, s'était, dans un récent congrès, vivement élevé contre cette mesure; enfin la Fédération socialiste bruxelloise avait également invité les députés à voter contre. Mais les députés, après beaucoup de tergiversations, sont décidés à ne pas répondre à cette invitation. Cela aurait rendu trop difficile leur situation devant tous les parents de miliciens dont ils sollicitent actuellement les suffrages.

Ils ont donc voté le projet, envoyant se faire lan-laire jeunes gardes et Fédération bruxelloise. Ils se prétendent couverts par une décision du « conseil général du parti », où ils sont, d'ailleurs, prépondérants. Mais leur attitude néanmoins scandalise beaucoup de purs du parti; c'est ainsi que l'*Etudiant socialiste*, organe de la Fédération internationale des étudiants socialistes, leur reproche vivement aujourd'hui d'avoir trahi les principes et les vrais intérêts du parti au profit de leurs ambitions électorales pour sauver leur mandat.

La loi en question n'a pas été inspirée à la droite et au gouvernement par l'approche des élections, puisque, comme je vous l'ai dit, elle réalise une idée préconisée depuis plusieurs années; mais il n'en est pas moins vrai que cette promesse d'une distribution d'argent aux miliciens et à leur famille est d'une opportunité électorale très favorable aux catholiques.

Aussi vous devinez si les journaux et les propagandistes catholiques font miroiter cette réforme aux yeux des électeurs. Ce projet est venu fournir aux catholiques une arme de premier choix dans la lutte électorale.

***

Malheureusement en même temps qu'ils leur donnaient cette arme le gouvernement présentait et la droite votait, au Sénat comme à la Chambre, une autre loi, dont leurs adversaires pourraient réussir à se faire, à leur tour, une assez bonne arme. C'est le nouveau projet sur les alcools. Il augmente de un bon tiers les droits sur les alcools étrangers et double les droits sur les alcools indigènes; pour ceux-ci le taux est de 100 fr. par hectolitre à 50 degrés : c'est 22 fr. de plus que chez vous.

L'application de cette loi rapportera 15 à 20 millions au gouvernement. Les adversaires du cabinet ont éprouvé un grand dépit de voir celui-ci s'ouvrir une pareille source de revenus, qui va lui permettre de réaliser toute sorte de mesures bienfaisantes. Aussi quand le ministre des finances est venu mardi présenter ce projet à l'improviste en demandant à la Chambre de le voter d'urgence, pour ne pas faire le jeu de la spéculation, la gauche s'est regimbée avec fureur; les ministres ont été l'objet des plus violentes attaques. Mais la droite a voté le projet comme un seul homme.

Le lendemain, au Sénat, la gauche a repris, mais sur le ton courtois, sérieux et digne qu'ont toujours les orateurs de la haute assemblée, tous gens bien élevés, les principaux arguments présentés à la Chambre contre le projet. Elle a surtout soutenu cette thèse qu'un gouvernement n'avait le droit d'imposer de nouveaux impôts qu'en cas d'absolue nécessité, pour faire face à des besoins précis, à des dépenses déterminées. Or, dans le cas présent, le gouvernement ne se trouve pas devant un déficit; au contraire, il se vante sans cesse de ses boni; et il n'indique d'une façon précise comme dépense à couvrir par le nouvel impôt que celle qui résultera de l'augmentation de la rémunération des miliciens; mais cette dépense, 6 à 7 millions, sera loin de manger tout le revenu des droits.

M. de Smet, ministre des finances, a répondu en substance ceci :

Lors de la discussion, aux mois de mars et avril, de la loi en faveur des distilleries agricoles, le gouvernement, auquel on reprochait de faire une loi qui aurait pour effet d'accroître la production et par conséquent, la consommation de l'alcool, a promis de prendre d'énergiques mesures pour combattre l'alcoolisme. Il a indiqué notamment l'augmentation dans une forte proportion des droits sur l'alcool afin d'amener le renchérissement du « petit verre. »

De toutes parts à peu près on l'a approuvé; au Sénat, des membres auraient voulu que la mesure fût appliquée sur le champ et proposaient des droits bien plus élevés que ceux établis aujourd'hui par le gouvernement. Celui-ci, en présentant le projet, exécute donc simplement un engagement qu'il a pris aux applaudissements de presque tous.

Quant à l'usage qu'il fera des revenus du droit, il est vrai que M. de Smet n'a pu indiquer des besoins existants en ce moment, mais il a indiqué d'une façon plus ou moins générale des besoins qui vont exister : rémunération des miliciens, péréquation cadastrale pour arriver à une révision de l'impôt foncier réclamée par tous, réformes fiscales qu'il ne précise pas, mais dont il dit : «Ayez confiance en moi, mon passé vous répond de mon avenir.

Naturellement, l'opposition est payée pour ne pas manifester sa confiance dans le gouvernement; de sorte que cet argument-là n'a pas de valeur pour elle.

Et elle va exploiter avec ardeur contre le gouvernement cette nouvelle loi sur l'alcool. Celle-ci va devenir le grand cheval de bataille des candidats anti-ministériels; il va s'efforcer d'entraîner derrière lui la troupe considérable, puissante et tapageuse des cabaretiers et marchands de liqueurs, ainsi que de leurs clients assidus.

Déjà partout la corporation des débitants est en émoi, et leur clientèle encore plus : depuis samedi, en effet le « petit verre » a augmenté partout; à Bruxelles, au lieu de 6 on le vend 8 centimes; les autres liqueurs ont augmenté de prix à l'avenant.

Le gouvernement va perdre, de ce côté-là, une partie au moins de l'avantage que lui donnait la loi sur la rémunération des miliciens. A ne tout considérer qu'au point de vue électoral — mais je me hâte de le dire, il est peut-être, en définitive bon, et en tout cas il est honorable, qu'on ne s'en heurte pas toujours à ce point de vue assez peu noble — c'est dommage que M. de Smet n'ait pas trouvé moyen de remettre jusqu'après les élections la presentation de son projet de loi sur les alcools: il est vrai qu'il ne pouvait pas convoquer le Parlement en session extraordinaire pour ce seul objet.

NOUVELLES DU JOUR

LA DEMANDE DE POURSUITES CONTRE M. J. GUESDE

Paris, 22 juin. — Dans les couloirs on fait remarquer, au sujet de la demande en autorisation de poursuites que M. Motte a déposée contre M. Jules Guesde, qu'aucun député ne peut, de par la loi, être poursuivi pour des paroles prononcées à la tribune. Il est donc probable que la demande sera repoussée. M. Guesde le savait bien.

Une somme de 5.000 francs votée pour les grévistes de Limoges par le Conseil général de la Seine.

Paris, 22 juin. — Le Conseil général de la Seine vient de voter un crédit de 5000 francs pour les porcelainiers grévistes de Limoges.

Le préfet de la Seine, avant le vote, avait protesté, rappelant que le vote d'une somme de 10,000 francs, par le Conseil municipal de Paris, avait été annulé.

Le Conseil général a cru devoir passer outre.

Le Conseil a également adopté un vœu tendant à ce que le gouvernement présente à la Chambre une loi d'amnistie.

La révocation du préfet de Marseille

Paris, 22 juin. — Nous apprenons, dit le *Figaro*, que M. Barthou a décidé de se priver des services de M. Cleffie. Un mouvement dans ce sens est imminent :

« L'étonnant préfet des Bouches-du-Rhône pourra attendre sous l'orme le *retour du ministère Bourgeois*; il aura alors tout loisir de faire risette aux municipalités socialistes et d'accepter, comme pain bénit, les admonestations de M. Flessières à l'adresse du gouvernement. »

Le roi des Belges à Paris

Paris, 22 juin. — Le *Figaro* dit que le roi Léopold a visité hier, longuement, l'exposition des œuvres de Carpeaux, qui s'est ouverte tout récemment à la Maison d'Art.

Le souverain a été reçu par le comte de Montholon, ministre de France, et par Mme veuve Carpeaux accompagnée de son fils.

L'exposition qui comprend toute l'œuvre du grand statuaire français, ou du moins tout ce qu'il a été possible d'en faire venir à Bruxelles, obtient un succès considérable.

Les évêques qui seront préconisés au Consistoire de jeudi

Paris, 22 juin. — Le *Gaulois* annonce que le gouvernement vient de compléter, à la dernière heure, la liste des évêques qui seront préconisés au Consistoire de jeudi.

M. l'abbé Evrard, archiprêtre de Commercy, est nommé à l'évêché de Cahors. Il succèdera à Mgr Grimardias.

Cette nomination n'est pas encore sanctionnée par le Président de la République; elle le sera ce matin même en Conseil des ministres, et le nonce apostolique pourra recevoir demain matin, à la chapelle de la nonciature, le serment du nouvel évêque, qui, mandé à Paris en toute hâte, arrivera ce soir.

Le prochain voyage de l'Empereur d'Allemagne

Berlin, 22 juin. — L'empereur Guillaume se rendra le 29 à Wilhems-Haven, où il s'embarquera pour son voyage annuel en Norvège et au Cap Nord.

Une explosion à Figeac. — Une vengeance

Figeac, 22 juin. — Une boîte d'essieu de charrette, bourrée de poudre, a été déposée devant la porte de M. Labarrière, instituteur à Issepts, près de Figeac.

L'explosion n'a produit que des dégâts matériels. On croit à une vengeance.

La révolte des Druses. — Quatre compagnies de troupes régulières anéanties

Londres, 22 juin. — On mande de Constantinople au *Times* :

« L'ambassade de France a appris jeudi que les Druses ont anéanti totalement quatre compagnies de troupes régulières près de Damas.

» Hier, le consul Eyres a informé le gouvernement britannique qu'un bataillon a été battu par les Druses et qu'ils en ont enveloppé un autre.

» Le consul a ajouté que les Mahométans et les Arabes se mettaient du côté des Druses et que la situation était inquiétante.

» La Porte a fait renforcer le corps d'armée de Syrie.

» Les Druses, en attaquant les troupes, veulent se venger de la trahison que les Turcs ont commise contre les chefs druses, en les attirant à Damas où on les a maltraités et jetés en prison. »

Défaite sanglante des insurgés cubains

Madrid, 22 juin. — Une dépêche du consul d'Espagne à la Jamaïque annonce l'arrivée de onze chefs rebelles venant de Cuba.

Le commandant Gilbi et le général Gases, ont complètement battu à San José, une bande de 600 insurgés.

L'ennemi a attaqué les canonnières *Arcilla* et *Satellite*, mais a été repoussé en perdant une quarantaine d'hommes.

Les soumissions aux autorités espagoles continuent.

Le referendum de Beauvais

Paris, 21 juin. — On annonce, dans les couloirs, que M. Lesage, qui avait manifesté son intention d'interpeller sur le referendum de Beauvais relatif à la procession traditionnelle de Jeanne Hachette, renonce à son idée.

On sait que les habitants de Beauvais se sont prononcés en grande majorité pour le maintien de cette solennité avec le concours du clergé.

Les syndicats de la Brasserie Française Une délégation au Luxembourg

Paris, 22 juin. — Les représentants des syndicats de la Brasserie Française ont été reçus cet après-midi au Luxembourg par MM. Dupreux, Lecomte, sénateurs du Nord, et plusieurs de leurs collègues.

Les sénateurs ont accueilli favorablement les revendications des syndicats et ont décidé d'en saisir la Haute Assemblée sous forme d'un amendement qu'ils espèrent voir adopter.

Au sein de la commission internationale d'agriculture

Paris, 22 juin. — Ce matin s'est réunis sous la présidence de M. Méline, président du conseil, la commission internationale d'agriculture.

En souhaitant la bienvenue aux délégués étrangers, M. Méline s'est félicité des succès déjà remportés par la commission internationale d'agriculture. Elle a assuré notamment la protection internationale des oiseaux utiles. Il a rappelé ensuite les principales questions renvoyées à la session actuelle par le Congrès de Bruxelles, questions qui se rapportent surtout aux recherches agricoles, au bimétallisme international, à l'utilité d'une convention international pour la police sanitaire des animaux domestiques.

La commission s'est ralliée au vœu des ligues bimétallistes belge, anglaise et française, et a décidé de faire des démarches pour que le gouvernement français prenne l'initiative de provoquer une convention monétaire internationale.

Les bonapartistes

Les comités de l'Appel au peuple ont décidé, dans de récentes réunions, d'envoyer au prince Victor une délégation, chargée de lui transmettre l'expression de leurs sentiments de fidélité et de la joie que leur ont causée les marques de sympathie données par le prince à M. Paul de Cassagnac.

Cette délégation sera reçue samedi prochain 27 juin par le prince Victor à Bruxelles.

La maladie du duc de Nemours

Paris, 22 juin. — S. A. R. M. le duc de Nemours se trouve en ce moment assez gravement malade à l'hôtel des Réservoirs, à Versailles. Le prince n'a pas voulu attendre que le mal empirât pour recevoir les derniers sacrements qui lui ont été administrés samedi à la grande édification des personnes de son entourage.

Le duc d'Alençon et la princesse Blanche, ainsi que M. le comte d'Eu et S. A. R. le duc de Vendôme, sont auprès de lui.

Versailles, 22 juin, 9 h. soir. — L'état de santé de Mgr le duc de Nemours se maintient stationnaire.

Les médecins espèrent que le malade pourra passer la nuit.

La grève de Limoges

Limoges, 22 juin. — L'union des fabricants a refusé l'arbitrage du docteur Gilbert Ballet, professeur à la Faculté de médecine de Paris. Les fabricants estiment impossible de modifier leur attitude. Les journaliers, réunis en assemblée générale au nombre de deux mille, ont renouvelé leur vote de confiance à leur bureau et à la commission.

Contrairement à ce qu'on espérait, aucun four n'a encore été rallumé. Toutefois, les fabriques sont rouvert leurs portes où sont placés des gendarmes et des agents.

Le portrait de Lord Dufferin par Benjamin Constant

Paris, 22 juin. — La colonie anglaise a été reçue cet après-midi, à l'ambassade d'Angleterre, à l'occasion du 70e anniversaire de la naissance de lord Dufferin. Sir Edouard Blount a présenté à l'ambassadeur une adresse, ainsi qu'une somme de 15,000 fr. souscrite par les membres de la colonie pour offrir à lord Dufferin le portrait de son fils aîné, Earl of Ava, peint par M. Benjamin Constant.

Benjamin Constant, qui assistait à la réunion, a déclaré qu'il consentait à se rendre à Londres pour exécuter le portrait, mais que les 15,000 francs seraient versés aux victimes de la catastrophe du *Drummond-Castle*.

Lord Dufferin, très ému, a remercié M. Benjamin Constant et les assistants.

Bismarck et Herbette

Hambourg, 22 juin. — On lit dans le *Nouvelliste de Hambourg* : « Plusieurs journaux reproduisent une correspondance de Paris d'après laquelle le prince de Bismarck aurait adressé à M. Herbette, ancien ambassadeur de France à Berlin, une lettre dans laquelle l'ex-chancelier de l'empire exprime à l'ambassadeur ses remercements au sujet de l'appui que lui a prêté celui-ci pour le maintien de la paix en Europe. Il est exact que le prince de Bismarck a écrit à M. Herbette en réponse à une lettre d'adieux très cordiale que l'ancien ambassadeur avait adressée au prince. »

Le choléra en Egypte

Londres, 22 juin. — On mande du Caire au *Times* : « Tandis que l'épidémie cholérique diminue d'intensité au Caire, elle augmente dans les provinces et s'étend jusqu'à Korosko, où 14 cas et 7 décès ont été constatés parmi les soldats égyptiens.

» Le bulletin d'hier annonce 149 nouveaux cas et 114 décès pour toute l'Egypte. »

Mort de l'impératrice douairière de Chine

Paris, 22 juin. — Une dépêche de Pékin annonce la mort de l'impératrice douairière de Chine.

L'impératrice Tsou-Hsi était née le 17 novembre 1835; elle était la tante et la mère adoptive de Tsai-tien-Kouang-su, l'empereur actuel, qui succéda à son neveu Tsai-tchoun, le 12 janvier 1875; ce dernier était mort à l'age de 18 ans.

Tsou-Hsi exerça la régence jusqu'en février 1889, date à laquelle Kouangsu prit effectivement les rênes du pouvoir.

L'impératrice défunte était la protectrice de Li-Hung-Tschang, qu'elle ne cessa de soutenir au sein du grand conseil de l'Empire du Milieu.

TIRAGES FINANCIERS

Crédit Foncier

Obligations communales de 1892

Le numéro 55,626 gagne 100,000 francs. Le numéro 360,684 gagne 30,000 fr. Les numeros 196,568 et 196,166 gagnent chacun 10,000 fr. Les quatre numéros suivants: 405,783 — 355,316 — 389,624 et 140,602 gagnent chacun 5,000 fr.

Les numéros suivants : 257,719 — 480,047 — 68,000 — 47,296 — 160,391 — 348,759 — 67,646 — 85,913 — 4,785 — 155,176 — 416,401 — 232,467 — 315,504 — 386,419 — 73,926 — 339,953 — 229,599 — 456,188 — 209,878 — 36,662 — 220,378 — 404,091 — 453,449 — 82,454 — 444,528 — 450,714 — 368,173 — 241,142 — 273,946 et 30,749 gagnant chacun 1,000 fr.

Obligations foncières 1895

Le numéro 46,815 gagne 100,000 fr. Le numéro 467,448 gagne 25,000 fr. Le numéro 320,804 gagne 10,000 fr. Les numéros 29,793 — 235,900 — 332,852 gagnent chacun 5,000 francs.

Les 50 numéros suivants gagnent 1,000 francs : 24,894 — 453,006 — 304,496 — 233,446 — 195,910 — 283,538 — 65,427 — 270,194 — 43,400 — 386,482 — 89,188 — 188,606 — 486,856 — 344,025 — 141,556 — 165,485 — 57,219 — 447,747 — 481,927 — 99,503 — 420,538 — 75,957 — 444,016 — 232,031 — 466,385 — 396,811 — 456,036 — 495,195 — 499,475 — 412,795 — 206,482 — 205,648 — 474,353 — 335,100 — 221,612 — 3,712 — 386,623 — 229,509 — 121,042 — 197,841 — 11,160 — 417,025 — 458,629 — 214,225 — 4,867 — 93,568 — 444,277 — 442,680 — 38,044 — 418,219.

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMETRE	BAROMETRE	
		Roubaix. Lundi 22 juin 1896.	
2 heure soir.	22° au-dessus	779 m/m	Beau temps
5 » »	19° »	779 m/m	»
9 » »	16° au-dessus	779 m/m	»
		Mardi 23 juin 1896.	
Minuit	15° au-dessus	776 m/m	Beau temps
1 heure matin	13° »	776 m/m	»
2 heures »	13° »	776 m/m	»

Paris. — Lundi 22 juin 1896. — *(Bulletin Central météorologique).* — Le baromètre descend sur le nord, le centre et l'ouest de l'Europe; le minimum de la Scandinavie s'accentue en se déplaçant vers l'Est (Stockholm, 750 mm.). L'aire supérieure à 765 mm. couvre encore les Iles-Britanniques et la France; elle tend à se retirer sur l'Espagne, tandis qu'une dépression s'avance vers l'Irlande. Le vent est faible sur toutes nos côtes, fort ou très fort d'entre N.-N.-O. et N. sur le Danemark et le sud de la Norvège. Des pluies sont tombées sur le nord et le centre du continent. En France, aucune pluie n'est tombée; un orage a été signalé seulement à Brest.

La température s'abaisse encore généralement; elle était, ce matin, de 10° à Christiansund, 13° à Paris, 24° à Alger, 29° à Athènes. On notait : 10° au mont Ventoux et à l'Aigoual, 8° au puy de Dôme, 5° au pic du Midi. En France, le temps va rester assez chaud avec ciel nuageux. A Paris, hier (après-midi, beau. — Moyenne d'hier, 21 juin, 18.7, inférieure de 1.8 à la normale. — Depuis hier intérieure max. : 21.7; minimum de ce matin, 9.0. — Baromètre à sept heures du matin, 767 mm. 9. A la tour Eiffel, maximum : 16.9; minimum, 12.0.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

5 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Musée artistique et archéologique de Roubaix. — IV. *Plâtres et tableaux.* — Dans une série d'articles, nous avons successivement établi les différentes collections artistiques que renferme le Musée. Nous allons aujourd'hui examiner les plâtres et tableaux qui s'y trouvent.

Cette partie du Musée est aménagée au second étage de l'école, au-dessus de la salle dites de collections. Il comprend trois pièces.

Dans la première sont placés les plâtres envoyés par la direction des Beaux-Arts. La plupart sont très remarquables : le travail et le rendu en sont d'une finesse étonnante.

Nous avons surtout remarqué un plâtre représentant des instruments de musique, deux autres qui sont des maquettes de portes du Louvre, un troisième où se voit une danseuse jouant du tambourin.

Dans la même pièce se trouvent une collection d'assignats, deux aquarelles peintes en 1892 par M. Ernest Doutreligne, ancien élève de l'Ecole, une suite de petits médaillons en plâtre, don de M. Quivy, donnant l'effigie des rois de France, enfin une gravure de la célèbre Médée de Delacroix.

Nous entrons alors dans la salle d'exposition des tableaux. Cette pièce a la forme d'un long boyau assez large, éclairée par un plafond vitré.

Nous allons passer en revue les principaux tableaux qu'elle renferme, en commençant par la gauche.

Le premier objet qui attire la vue, est une peinture sur porcelaine exécutée par Mme de Cool. C'est un triptyque, d'après Rubens.

Au centre, dans la campagne, sous une guirlande de fleurs suspendues à des arbres, se voient les trois Grâces. Les volets, peints en grisaille, représentent l'un le Temps emportant la Jeunesse, l'autre les Trois Parques.

Presque à côté se trouve le tableau du Lillois Colas, le Denier de la veuve : une pauvre femme, vêtue de noir, ayant au bras un bel enfant endormi, met son offrande dans le tronc du Temple; à quelque distance Jésus parle d'elle à ses disciples.

Plus loin est placé un tableau dont la composition est assez bizarre. On y voit sainte Anne portant la Sainte-Vierge qui elle-même tient dans ses bras l'Enfant Jésus. Ce tableau, qui a 0m82 de long sur 0m30, provient de l'ancien hôpital Sainte-Elisabeth.

Vient ensuite une belle peinture de J.-J. Weerts : Jésus descendu de la Croix. Jésus est couché à terre sur un linceul. La Vierge, penchée sur lui, tient la tête de son fils dans ses mains. A côté, Marie la Magdaléenne exhale son désespoir.

L'Enfant Prodigue de Friant attire ensuite notre attention. L'enfant a dissipé tous ses biens et est réduit à garder les porcs. Presque nu et souillé, il semble regretter amèrement sa folie. Ce tableau est d'un réalisme étonnant.

A droite de ce tableau, se trouve un magnifique portrait de Nadaud par Weerts. Il représente le chansonnier roubaisien assis dans un fauteuil. Ce portrait est d'une vie étonnante.

A côté est placée une œuvre de Reynaert. C'est un Faune peint en grisailles et entouré de fleurs.

Puis vient un magnifique tableau de Mazerolle : Eponine implorant la grâce de Sabinus. On sait que le Gaulois Sabinus se cacha neuf ans dans un souterrain après sa défaite. Il fut enfin conduit à Rome. Eponine essaya en vain d'attendrir Vespasien.

C'est cette scène que le peintre a voulu reproduire.

L'empereur Vespasien le regard froid et dur, reste insensible aux supplications d'Eponine qui est à ses pieds les bras étendus, les cheveux et les vêtements en désordre. Il tend à l'un des officiers qui l'entourent la sentence qui voue Sabinus au supplice.

Celui-ci reste impassible tandis que les bourreaux s'apprêtent à le conduire au supplice.

***

Nous donnerons dans un prochain article la fin du compte-rendu de notre visite au Musée de peinture.

Les succès de « l'Ancienne » au concours de Soissons. — Dans notre numéro d'hier, nous avons annoncé que la société de gymnastique et d'armes l'*Ancienne* avait remporté dimanche, au concours de Soissons, le premier prix de section de première division.

La journée de lundi a été pour l'*Ancienne* une véritable journée de triomphe.

Elle a obtenu le 1er prix de mouvements en mains libres, le prix d'honneur, le 3e prix de pyramides, et douze autres prix individuels ou de section.

L'*Ancienne* a donc soutenu vaillamment à Soissons l'honneur du nom roubaisien, et nous la félicitons de ce magnifique succès.

Ajoutons que l'*Ancienne* fera sa rentrée aujourd'hui à huit heures du soir. Nul doute que nos concitoyens lui fassent un enthousiaste accueil.

Une conférence sur l'alcoolisme. — Le Président du Comité National français de la Croix Bleue, M. Bianquis, de Rouen, donnera, mercredi 24 juin, à huit heures du soir, dans la salle de la rue des Fondeurs, une conférence publique sur l'alcoolisme, qu'il montrera à ses auditeurs comme l'une des plus graves plaies sociales.

La chorale du Cercle Saint-Eloi a fait, comme nous l'avons annoncé, sa sortie annuelle dimanche dernier. Elle s'est rendue à Bonsecours où elle a reçu l'accueil le plus empressé. Une assistance particulièrement nombreuse se pressait dans l'église où elle a interprété la messe de Parisot avec la scrupuleuse exactitude et l'intensité d'expression qu'elle a acquises par sa bonne discipline, le zèle de ses membres et le dévouement de ses chefs.

MM. A. Dutoit, Hip. Lambin et Ch. Verwée ont été très remarqués dans les solos du *Credo*. L'*Agnus Dei* de Dard, duo chanté par MM. A. Dutoit et Alfr. Lambin, a été aussi très goûté, ainsi que l'*Ave Maria* de Gounod, interprété par M. Dutoit, et le *Crucifix* de Faure, exécuté par la chorale.

L'acoustique de l'édifice dont la disposition concentre les sons en dehors du rayon où ils sont émis ne permettait pas aux exécutants de se rendre compte de l'effet qu'ils produisaient; mais l'assistance, qui percevait parfaitement l'ensemble et les détails, a apprécié à sa juste valeur cette remarquable exécution.

Les membres de la chorale ont employé leur après-midi à explorer les environs de Bonsecours dont bon nombre de nos concitoyens connaissent les sites et les paysages attrayants. Inutile de signaler la joyeuse humeur qui a présidé à ces excursions et au retour qui s'est effectué à la nuit tombante.

Un portrait par un peintre roubaisien. — Depuis samedi dernier, des groupes nombreux stationnent devant la vitrine du magasin de M. Rohart, dans la Grande-Rue. On y a exposé le portrait peint à l'huile de M.H...M., étudiant en pharmacie. La ressemblance est parfaite. Le dessin vigoureux et le riche coloris en font un ensemble plein de chaleur et de vie. Nous avons été heureux d'apprendre que ce portrait était l'œuvre d'un Roubaisien, M. Gustave Bulleau-Dutilleul, élève du regretté M. Mils.

Une réunion privée des charpentiers-menuisiers. — La réunion des ouvriers charpentiers-menuisiers, que nous avons annoncée, a eu lieu lundi soir, à six heures et demie, au siège du syndicat, chez M. Duhamel, cabaretier, rue des Arts, sous la présidence de M. Morel, conseiller municipal.

MM. Chesquière et Dupied, adjoints au maire de Lille, ont tour à tour pris la parole pour tâcher de démontrer l'utilité de le syndiquer.

A la fin de la séance, vers huit heures et demie, un grand nombre de nouveaux adhérents au syndicat se sont fait inscrire.

La fin des grèves. — On peut considérer la grève des tisserands de chez MM. Wattine fils, fabricants, Grande-Rue, comme terminée. Il ne manquait, lundi, qu'une vingtaine d'ouvriers, qui, nul doute, reprendront le travail mardi matin.

— A l'établissement de MM. Deroubaix et Dutilleul, fondeurs, rue de l'Ommeleit, les quarante moulleurs en grève, reprendront le travail mardi matin, ils ont obtenu les modifications demandées.

La rupture d'une conduite d'eau potable, rue de Lille. — La série continue. Lundi soir, vers six heures et demie, une conduite d'eau potable a crevé dans la rue de Lille, à l'angle de la rue Colbert. En quelques minutes la chaussée fut complètement couverte par une nappe d'eau, qui s'étendit sur le trottoir. Un véritable torrent descendit alors la rue de Lille dans toute sa longueur pour venir s'engouffrer dans une bouche d'égout, au peu avant d'arriver à la rue Neuve.

Le service des eaux, prévenu aussitôt, envoya un ouvrier, qui fut obligé de faire de longues recherches avant de pouvoir fermer la conduite. A onze heures l'eau coulait encore avec force.

A l'endroit de la rupture, les grès ont été enlevés par la violence du courant et un trou assez profond et de plus de deux mètres de large a été formé.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP**, rue du Bois, 13, à Roubaix et dans les dépôts succursales. (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page*).

Deux enfants renversés par une voiture boulevard Gambetta. — Deux petits garçons d'une douzaine d'années, demeurant dans la cour Boyaval, rue de Lannoy, ont été renversés, dimanche après-midi, en traversant le boulevard Gambetta, par la voiture de M. Félix Guermonprez, cocher de fiacre, demeurant rue Surmont, à Tourcoing.

Les enfants ont été transportés à la pharmacie Corbeaux où ils ont reçu les premiers soins. Leurs blessures sont légères et consistent en contusions aux jambes et à la figure. Un procès-verbal a été dressé à la charge du cocher.

Un outrage public à la pudeur. — Un frieur de laines, Edouard Leclercq, âgé de cinquante-sept ans, demeurant rue du Château, 80, à Tourcoing, a été arrêté, lundi matin, vers dix heures, rue de l'Alma, pour outrage public à la pudeur. Leclercq, qui était ivre, a été écroué au dépôt de police du premier arrondissement.

Outrage à la police. — Un agent de service au poste de la place Sainte-Elisabeth était requis, lundi matin, pour se rendre rue Saint-André chez M. Tonneau, mécanicien, où un ouvrier de la maison, Charles Legrand, âgé de quarante ans, demeurant rue Decrème, 75, causait du scandale étant en état d'ébriété.

Loin d'obtempérer à ses ordres, l'agent qui l'engageait à retourner chez lui, Legrand l'injuria grossièrement.

Il fut conduit pour ce fait au dépôt.

Menus faits. — Etant pris de boisson, Théophile Gousseaux, âgé de 37 ans, demeurant rue de l'Alouette, a brisé une glace d'une valeur de 15 fr. à la porte de l'estaminet de Mme Urbain Ama, place de la Fosse-aux-Chênes. Il a été arrêté et conduit au poste.

Croix. — *Société des anciens militaires « La Revanche ».* — Les membres de la société se sont réunis, dimanche soir, en leur local, estaminet du Petit-Riche, à l'Alouette, pour procéder au renouvellement de la commission.

Tous les membres sortants ont été réélus à la presque unanimité; ce sont MM. Victor Deleu, président; L. Leman, vice président; Gilbert Merry, trésorier; P. Lemaire, secrétaire; A. Lemoir, secrétaire-adjoint; Constant Chambart, Th. Mulliez, César St-Léger et A. Laporte, commissaires.

Après le scrutin, le président a remercié ses collègues et leur a renouvelé l'assurance de son entier dévouement à la société. Un vival a été chanté en l'honneur de la nouvelle commission, et les sociétaires se sont séparés en chantant la *Marseillaise*.

Une arrestation pour vol. — Mme Duvillers, bouchère, rue Gambetta, avait chez elle, depuis quatre semaines, un ouvrier, Henri Mottar, âgé de trente ans, travaillant à la fabrique de produits chimiques.

Plusieurs fois, cette dame avait remarqué que des morceaux de viande disparaissaient de sa boucherie. Les soupçons se portèrent sur l'ouvrier. Lundi, ayant constaté une nouvelle disparition, elle alla dans la chambre de Mottar et trouva un morceau de bœuf dans un ustensile disposé sur le feu. M. Duvillers a porté plainte aussitôt à M. Sagain, commissaire de police. Arrêté par le garde Spriet, Mottar a avoué avoir, à plusieurs reprises, dérobé des pièces de viande. Le préjudice causé à Mme Duvillers, s'élève à une somme de 45 francs.

Wasquehal. — *Avis aux anciens militaires.* — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le maire de la commune de Wasquehal a l'honneur de porter à la connaissance des intéressés qu'un crédit de 230,000 francs a été porté au budget de la guerre, tendant à accorder des indemnités aux anciens militaires qui auront 13 années de service.

» Les anciens militaires de la commune qui pourraient bénéficier de cette allocation sont priés de se présenter au secrétariat de la Mairie, avec leurs pièces justificatives pour pouvoir être inscrits. »

Flers-lez-Lille. — *Le festival.* — Lundi soir, à sept heures, a eu lieu, sur le kiosque de la Grand'Place, sous la présidence de M. Coulbe, maire de la commune, assisté de MM. Vanhuffel, président de la fanfare municipale; Willoquaux I, président de l'Union chorale; Auguste Théry, secrétaire de la commission du festival, etc., le tirage au sort des primes en espèces, pour les sociétés qui ont participé au festival du dimanche 21 juin. Voici les résultats de ce tirage :

1re prime, 200 fr., la société chorale « l'Union bienfaitrice », de Ronchin. — 2e, 100 fr., le Club moderne du Nord, de Lille. — 3e, 60 fr., l'Harmonie municipale d'Annappes. — 4e, 40 fr., la fanfare « l'Avenir », de Wambrechies. — 5e, 25 fr., la chorale « les Sans-Soucis », de Lille. — 6e, 25 fr., l'Harmonie de Fives. — 7e, 25 fr., « l'Union des Jeunes intimes », de Lille. — 8e, 25 fr., l'Harmonie municipale de Croix.

A huit heures et demie, un magnifique concert vocal et instrumental a été donné sur le kiosque de la Grande-Place, par la Fanfare municipale, dirigée